

CONSTRUIRE SEREINEMENT

LA PRÉPARATION DES OPÉRATIONS PERMET DE PRÉSERVER LA SANTÉ DES SALARIÉS ET D'AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LA PERFORMANCE. LE PROGRAMME RISQUES CHUTES PROS BTP DE L'ASSURANCE MALADIE-RISQUES PROFESSIONNELS PROPOSE TOUS LES OUTILS POUR METTRE EN ŒUVRE DES MESURES PERMETTANT DE CONSTRUIRE SEREINEMENT.

QUAND PRÉVENTION RIME AVEC PERFORMANCE

Malgré des progrès considérables, les principales causes d'accidents du travail dans le secteur du bâtiment sont les manutentions manuelles (48 %), les chutes de plain-pied (17 %) et les chutes de hauteur (14 %)¹. Ces accidents ont un impact économique important (coûts directs et indirects - voir encadré). Une meilleure organisation logistique sur les chantiers peut réduire ces risques. Par exemple, le maître d'ouvrage a un rôle central en sécurisant les accès au bâtiment et en planifiant la mise en commun des moyens de levage verticaux (grue, recettes, ascenseur, etc.) ou encore en veillant à l'aménagement des zones de circulation nécessaires à l'approvisionnement des matériels et des matériaux. Cette anticipation permet de réduire le coût global de la construction, d'améliorer l'image de marque du donneur d'ordre, de respecter les délais et de gagner en sécurité.

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Pour soutenir les améliorations constantes du secteur de la construction et faire face à ses évolutions (industrialisation, développement des approches Lean, etc.), l'Assurance Maladie - Risques professionnels met en œuvre le programme Risques Chutes Pros BTP. Ce programme, qui s'adresse à 300 maîtres d'ouvrage et 500 opérations sur toute la France, aide les donneurs d'ordre à faire évoluer leurs pratiques. Il repose sur des mesures de prévention regroupées en 5 grands thèmes opérationnels prioritaires (TOP) :

1. La mise en commun de moyens de protection collective pour



© Gettyimages_South_agency

prévenir les chutes (réalisation des remblais périphériques stabilisés le plus tôt possible, échafaudage commun à Montage et Démontage en Sécurité (MDS)),

2. La gestion des manutentions et des approvisionnements à travers l'organisation des stockages et l'utilisation de dispositifs mécanisés pour l'approvisionnement (matériaux et matériels),

3. L'hygiène et les conditions de travail en préparant la plateforme de chantier et en mettant à disposition des locaux (sanitaires, vestiaires),

4. La mission Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) en favorisant la collaboration entre le coordonnateur et le maître d'œuvre,

5. Les interventions ultérieures sur l'ouvrage qui, prises en compte dès la conception, permettent de répondre aux objectifs de santé et de sécurité (garde-corps ou acrotères en rive des toitures terrasses, etc.).

Le détail de ces mesures est présenté dans les fiches TOP, déclinées par typologie d'ouvrage et disponibles sur ameli.fr/entreprise.

Pour aller plus loin dans la réduction des risques, le réseau des caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) offre un accompagnement personnalisé aux donneurs d'ordre en fonction des besoins.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS IMPACT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

→ **Coûts directs**¹
+ de 1 milliard d'euros

→ **Coûts indirects**

- Absentéisme
- Désorganisation des équipes
- Retard sur les chantiers
- Dégradation des conditions de travail
- Turn-over important
- Déficit d'image

→ **Coûts directs et indirects**
5 % du coût des ouvrages².

L'ACCOMPAGNEMENT RISQUES CHUTES PROS BTP

Un accompagnement adapté
aux besoins des maîtres
d'ouvrage et des entreprises



Pour en savoir plus
ameli.fr/entreprise
(rubrique sectorielle BTP)

GILLES DARMON

Directeur du pôle développement au sein de la direction des espaces à vivre de Gironde Habitat.

Quelle est l'activité de Gironde Habitat ? Nous sommes un Office Public de l'Habitat et intervenons dans toute la Gironde. Entre autres, nous construisons 700 logements par an.

Comment gérez-vous la sécurité sur vos chantiers ? Nous pensons la sécurité en amont de toutes nos interventions. Nous désignons systématiquement un CSPS que l'on fait intervenir au plus tôt en phase conception. L'objectif est de déterminer la faisabilité de toutes les opérations et d'évaluer les risques pour établir le meilleur plan d'organisation du chantier pendant la phase travaux. Cela passe entre autres par la création d'un lot gestion de chantier sur nos opérations et une réflexion autour des moyens de

levage (échafaudages communs, mise en service des ascenseurs, etc.). Un suivi est également réalisé au cours du chantier par le coordonnateur SPS. À l'issue du projet, un Dossier d'Interventions Ultérieures sur Ouvrage (DIUO) est établi pour entretenir l'ouvrage en toute sécurité (accès toits et combles, etc.). C'est un outil indispensable pour le propriétaire et gestionnaire que nous sommes.

En quoi consiste votre partenariat avec la Carsat ? La Carsat Aquitaine nous accompagne depuis 2009. D'abord sur la sensibilisation des donneurs d'ordre à l'intérêt des mesures collectives, puis dans le cadre d'un plan de formation du personnel toujours sur ce thème. Après avoir travaillé sur les mesures TOP, nous nous orientons vers le Lean management. Nous travaillons également avec l'OPPBTP et la FFB. Les résultats sont là : sérénité, qualité, gain en temps et approvisionnement.